

Mais qu'en sera-t-il des habitants de ma circonscription, où le taux de chômage est très faible? Si je comprends bien, ils toucheraient beaucoup moins d'assurance-chômage que par le passé. Je lis dans le bill que dans les régions où le taux de chômage est de 6 p. 100 et moins, les semaines d'emploi assurable de la période de référence seront au nombre de quatorze. C'est tout, quatorze semaines. J'en déduis que dans ma circonscription, pour avoir droit à ces quatorze semaines, il faudrait travailler quatorze semaines, parce que le taux de chômage y est très bas. Il faut donc travailler pendant quatorze semaines pour avoir droit à quatorze semaines de prestations. Si je me trompe, j'espère que le ministre, dans sa réponse, me le dira, parce que je suis porté à croire que ceux qui ont le malheur d'être sans emploi, comme M. Wasylkowski et ses compagnons de la raffinerie, ne toucheraient que quelques semaines de prestations d'assurance-chômage. Je ne trouve pas cela juste du tout. A mon avis, cela ne servira qu'à diviser le Canada au lieu de l'unir.

Aux termes du programme d'assurance-chômage, tout travailleur cotise sur une base égale et doit, par conséquent, avoir droit à des prestations sur une base égale. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur un article qui lèse beaucoup de Canadiens. Je vais maintenant utiliser quelques exemples qui illustrent bien mon propos. Prenons le cas de la Nouvelle-Écosse. Le taux de chômage est très élevé en Nouvelle-Écosse, puisqu'il atteint, sauf erreur, 13.2 p. 100. Je me demande ce que les libéraux de la Nouvelle-Écosse peuvent bien penser de cette proposition de modification à la loi sur l'assurance-chômage. Je constate qu'en vertu de la loi actuelle—loi que le gouvernement voudrait bien modifier—une personne qui a travaillé pendant huit semaines peut toucher des prestations pendant 44 semaines. Aux termes du bill C-27 dont nous sommes saisis aujourd'hui, et aux termes de la nouvelle version du bill C-27 dont parle le ministre, cette même personne ne toucherait pas des prestations pendant 44 semaines; elle n'en toucherait pas pendant une seule semaine. Elle ne toucherait plus rien, et cela, malgré qu'elle vive en Nouvelle-Écosse, province où le taux de chômage est très élevé, et même si cette mesure est censée jouer en faveur des régions où le chômage est très élevé, au détriment des régions comme la mienne où le chômage est très bas.

Je le répète, en Nouvelle-Écosse, celui qui a travaillé dix semaines a droit aux prestations de chômage pendant 44 semaines selon la loi actuelle. Lorsque le bill C-27 aura été adopté, il n'aura plus droit à rien du tout. Grâce à des hommes comme mon ami le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui a décidé de protester violemment et qui s'est battu avec acharnement, nous avons apporté au bill quelques petites modifications qui aideront les Néo-Écossais.

M. Rodriguez: Cela ne suffit pas.

M. Nystrom: Je le sais. Le député de Nickel Belt est encore tout bouleversé. Si le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) pouvait l'appuyer, nous pourrions améliorer la loi au lieu de la rendre encore pire. Malheureusement, le député de Northumberland-Miramichi qui vient d'une région du Nouveau-Brunswick où le taux de chômage oscille probablement entre 20 et 30 p. 100, appuie ces mesures qui modifient la loi

Emploi et immigration

sur l'assurance-chômage. Il ne défend pas la cause des chômeurs, de ses commettants, et je trouve que c'est absolument honteux. Il faut que ses commettants connaissent sa position. Il faut qu'ils sachent qu'il n'est pas de leur côté et qu'il défend les mauvaises initiatives et les intérêts des grandes sociétés, qu'il n'est pas disposé à se battre pour défendre les intérêts des chômeurs de sa région.

Il est grand temps que les électeurs sachent quelle position défend leur député. S'il avait pris leur défense à la Chambre comme l'a fait le député de Nickel Belt, on aurait apporté à la loi des modifications qui auraient préservé les justes droits des chômeurs de notre pays. Grâce à la lutte qu'a menée le député de Nickel Belt, le ministre a été obligé d'y apporter des amendements. Ainsi, la personne qui travaille pendant dix semaines en Nouvelle-Écosse, au lieu de ne toucher aucune prestation, pourra en toucher pendant 42 semaines au lieu de 44. Ces dispositions ne sont pas aussi bonnes qu'elles l'étaient, mais elles sont encore préférables à ce qu'elles auraient été si elles avaient triomphé les conceptions initiales du député de Sarnia et ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen).

Dans le cas de la même personne de la Nouvelle-Écosse, si elle avait travaillé pendant 20 semaines et qu'elle perdait soudainement son emploi, elle aurait droit à une période de prestations de 51 semaines aux termes de la loi actuelle, soit celle même que l'on modifie aujourd'hui. Mais avec le bill C-27, cette personne aurait vu sa période de prestations ramenée à 40 semaines. Grâce à la lutte qu'a menée le député de Nickel Belt—et c'est à lui qu'en revient véritablement tout le mérite—cette personne aura maintenant droit, en vertu du présent amendement, à une période de 50 semaines de prestations.

Je n'arrête pas de citer le nom du député de Nickel Belt parce que je sais que les députés du parti conservateur souhaitent depuis longtemps rendre la loi sur l'assurance-chômage plus rigoureuse. Je me rappelle avoir entendu les députés du parti conservateur durant la campagne électorale de 1972 blâmer le gouvernement—et l'ancien ministre, Bryce Mackasey—pour avoir fait preuve de faiblesse en laissant les gens abuser de la loi sur l'assurance-chômage. On veut allonger la période de référence, c'est-à-dire la période de travail qui donne droit aux prestations. Le parti conservateur avait commencé à resserrer les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Certains conservateurs se rendent maintenant dans des régions durement frappées comme le Canada atlantique. J'étais à Verdun durant la campagne pour l'élection partielle et je les ai entendus reprocher au gouvernement de rendre la loi plus stricte. Les députés du parti conservateur sont de purs hypocrites, selon moi.

● (1610)

Le député de Nickel Belt a proposé des amendements raisonnables au projet de loi et à l'aide de quelques membres du comité, mais grâce à son initiative, il a obligé le gouvernement à faire marche arrière. J'aimerais que des conservateurs se lèvent à la Chambre et prennent quelques initiatives comme celle du député de Nickel Belt. Je donnerai à la Chambre un autre exemple.